



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Tunis

Horaires d'ouverture:

Dépôt des dossiers: lundi à vendredi 8:00 – 10:00h
**après avoir fixé un rendez-vous sous le numéro
Tél: 88 408 007**

Retrait des passeports: lundi à jeudi 13:30 – 14:30h,
vendredi: 12:00h – 13:00h
(en été: vendredi: 12.00 - 12.45h)

Novembre 2011

Études / Candidats aux études

Tous les demandeurs doivent se présenter personnellement auprès du Service de visa de l'Ambassade en présentant les documents suivants (l'original + 2 photocopies) :

- 1) 2 formulaires de demande de visa dûment remplis (*les formulaires sont disponibles gratuitement au service de visa et sur le site internet de l'Ambassade : www.tunis.diplo.de*)
- 2) passeport du demandeur en cours de validité (minimum 6 mois)
- 3) 2 photocopies de la page 2 du passeport du demandeur
- 4) 2 photos d'identité biométriques

Etudiants

Certificat d'admission à un établissement universitaire en Allemagne et
Certificat d'un test de niveau (de la langue allemande) DSH ou test DaF

ou

Candidats aux études (cours de langue avant études)

L'original de l'inscription à une école de langues en Allemagne (cours de 20 heures par semaine au minimum). *L'ambassade doit dans de tels cas examiner le niveau des compétences préalables (notes des études scolaires ou universitaires dans la matière choisie ainsi que de la langue allemande) pour évaluer les perspectives pour la réussite des études envisagées en Allemagne.*

- 5) diplôme du baccalauréat et relevé de notes, plus, le cas échéant, diplômes et relevés de notes des études préparatoires, attestations de stages et d'activités professionnelles (avec traduction en langue allemande)
- 6) Attestation de financement par (choisir une des options suivantes) :
 - a) Domiciliation d'une caution sur un **compte bloqué** en Allemagne (présenter une pièce justificative sur le dépôt de la somme de 7.908,00 €. Les dispositions concernant le compte bloqué doivent préciser qu'on peut retirer par mois le montant de 659 € seulement)
 - b) Dépôt d'une **garantie bancaire** renouvelable annuellement auprès d'une banque en Allemagne. Cette garantie doit englober le montant de 7.908,00 €.

- c) Déclaration d'engagement de **la prise en charge** (selon l'article 68 de la Loi allemande sur le séjour - §68 AufenthG)
- de la part d'une personne résidant en Allemagne (cette déclaration, les attestations de revenus, le contrat de location ainsi que le passeport doivent être présentés en Allemagne auprès de l'Office compétent pour les Etrangers – Ausländerbehörde)
- ou
- de la part d'une personne résidant à l'Étranger (cette déclaration, les attestations de revenus, la déclaration d'impôts, le contrat de location et le passeport doivent être présentés auprès de la mission diplomatique compétente à l'étranger)
- d) Déclarations de **revenus et de biens des parents**
- attestation de paiement d'une caution sur un compte bloqué en Tunisie d'un montant de 15.100 TD et
 - Déclaration de revenus réguliers des parents qui financent les études (revenu annuel minimum 22.000 DT) en présentant des fiches de paie, attestation de la CNSS, contrat de travail et déclaration fiscale de la recette des finances pour les deux dernières années et si possible présentation des documents sur les dépôts existants (p.ex. argent placé à long terme, relevé des comptes, preuve de propriétés immobilières etc.)

Informations importantes

Tous les documents demandés ci-dessus doivent être présentés en version originale et, le cas échéant, accompagnés d'une traduction allemande ainsi que de deux photocopies lisibles.

Cette liste n'est pas exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées après l'examen du dossier, mais n'entraîneront en aucun cas la délivrance automatique d'un visa.

Tout demandeur peut déposer avec son dossier, d'autres documents appuyant sa demande.

Tous les documents doivent être déposés par le demandeur personnellement lors du dépôt de son dossier. Des documents transmis à l'avance par voie postale ou par fax ne peuvent pas être pris en considération.

L'ambassade n'entretient aucune relation de collaboration avec des bureaux de visa, des sociétés de consultants ou des compagnies d'assurance qui, de leur côté, n'ont aucune influence ni sur la liste de rendez-vous ni sur l'octroi de visa.

Frais: 60 Euros
à payer (en espèces seulement) en Dinars selon le cours de change du jour
Durée du traitement du dossier : 6 à 8 semaines

*A part ces frais d'établissement du dossier, il n'y a pas d'autres frais à payer.
En cas de refus de la demande, ces frais ne seront pas remboursés.*